

Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020

## **LES PROFESSIONNEL(LE)S DE LA PETITE ENFANCE MIS(ES) EN DANGER**

### **Lettre ouverte**

**À Monsieur le président de la République,**

**À Monsieur le Premier ministre,**

**À Monsieur Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé,**

**À Madame Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des  
Solidarités et de la Santé,**

**À Monsieur Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des  
Solidarités et de la Santé,**

**Si l'heure est à l'action, à l'engagement, cette période demande que chacun  
tienne le rôle qui lui est dévolu.**

Or, si certains le tiennent (et nous félicitons l'ensemble des professionnel(le)s de la petite enfance), d'autres ne semblent pas y répondre et, en la matière, nous pensons aux **centres de Protection Maternelle Infantile (PMI)** et plus précisément, aux responsables de PMI ayant la responsabilité des structures d'établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et des assistant(e)s maternel(le)s.

Si quelques-uns, forts minoritaires en France, tentent d'accompagner ces professionnel(le)s, la plus grande partie font preuve de négligence, de retrait et/ou d'inadéquation totale :

- autant de comportements mettant en danger les professionnels de l'enfance ;
- autant de comportements les laissant seuls à eux-mêmes, avec un poids plus que conséquent ;
- autant de comportements ouvrant la porte à des conséquences sanitaires qui, dans le contexte actuel, peuvent s'avérer dramatiques.

Tels que le rappellent les différents textes de loi relatifs à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance, comme de la santé publique, les services de PMI ayant responsabilités eu égard aux centre d'accueil collectifs et individuels doivent **garantir sécurité et protection**.

## **Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.**

« *Nous sommes en guerre* », pour reprendre votre expression récurrente, monsieur le président de la République ; nous sommes en guerre, mais dès lors ne faut-il pas s'assurer que chaque fantassin assume pleinement son rôle et sa fonction ?

Lorsque l'on demande aux assistant(e)s maternel(le)s d'accueillir plus d'enfants que ne leur permet leur agrément...

Lorsque l'on demande aux crèches de passer dans un format micro-crèche après avoir été fermées...

**Ne peut-on pas attendre légitimement pour ces professionnel(le)s petite enfance des réponses et des moyens non seulement légitimes, nécessaires et cruciaux, mais aussi adaptés à leur profession ?**

Nous recevons de très très nombreux témoignages oraux comme écrits émanant de professionnel(le)s petite enfance. Chaque jour, des centaines de messages nous parviennent : démunis, perdus et plus encore, qu'ils ne trouvent pas réponses à leurs questionnements légitimes. Ne sachant plus où se tourner ni comment agir, ils font de leur mieux... mais ce mieux les met en danger : eux, leur équipe, leurs proches.

Voici des éléments, dont chaque point est illustré par une citation émise par un(e) professionnel(le) de la PMI (sources vérifiées et en notre possession) :

- Des PMI qui demandent sur leur site de ne plus saturer leur ligne :  
« *Nous vous demandons d'éviter les appels à nos services, qui embolissent nos lignes téléphoniques* » ;
- Des PMI qui copient-collent des réponses destinées au « grand public » : « *Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public car il ne peut être porté en permanence et surtout n'a pas d'indication sans contact rapproché et prolongé avec un malade.* »  
Dans quelle mesure et au-delà de la question de la nécessité du masque pour tous, les professionnel(le)s *réquisitionné(e)s* peuvent-ils/elles être considéré(e)s au même niveau que les personnes « grand public » confinées chez elles ?

- Des PMI qui se contentent de rappeler les gestes barrières :  
*« Ce sont les gestes barrières et la distanciation sociale qui sont efficaces. ».*  
Les professionnel(le)s attendent toujours de savoir comment on peut garder 1 mètre 50, voire 1 mètre de distance lorsque l'on s'occupe de bébés.
- Des PMI qui sont totalement absentes :  
L'absence se matérialisant par un silence total, nous vous délivrons ici un message (parmi tant et tant d'autres) d'une professionnelle petite enfance :  
*« Je fais partie d'un groupe avec plus de 400 gestionnaires de micro-crèches et nous faisons toutes le même constat...la PMI nous a complètement abandonnées sur cette crise sans précédent que sont en train de vivre les micros. Aucune directive, aucune aide, RIEN. Beaucoup de micro-crèches sont en danger avec cette crise et nous aurions apprécié un peu plus de soutien et d'aide de leur part ».*
- Des PMI qui se dédient de ses fonctions :  
*« En tout état de cause, il revient à l'employeur d'évaluer les risques et de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la prévention du risque. L'employeur peut solliciter le médecin du travail pour obtenir des informations / conseils. »*  
Quid de la fonction de protection des risques inhérente aux centres des PMI ?
- Des PMI qui se contentent de renvoyer aux consignes sans prendre la mesure de la spécificité du travail même des professionnel(le)s petite enfance ou dont le seul conseil, à l'heure où on leur demande de maintenir leur accueil, de l'élargir ou de rouvrir, est de se référer aux textes gouvernementaux ou à des documents datés ?

Mail datant du 31 mars 2020 : *« La Direction Générale de la Cohésion Sociale a également publié un questions-réponses le 18 mars relatif au Covid 19 et aux modes d'accueil des jeunes enfants qui reprend une question en ce sens « Les salariés doivent-ils porter masques et gants ? » mais sans apporter de réponse (rubrique « questions reçues et en attente de réponse »). Mon responsable m'a confirmé ce matin ne pas avoir connaissance d'une version plus récente de ce document. »*

Certes et comme évoqué, certains centres de PMI agissent.

Certains prennent a minima le temps de répondre aux appels téléphoniques des professionnel(le)s de l'enfance... ou prennent l'initiative de le faire (du moins pour certaines assistant(e)s maternel(le)s ; une aide psychologique non négligeable mais qui ne parvient pas à apaiser, hélas, le très haut niveau d'anxiété et de stress des professionnel(le)s.

**Mais ils sont bien trop peu nombreux. Et aujourd'hui, on ne peut se contenter du peu**, de ce peu qui traduit, dans la voix des professionnel(le)s par leur sentiment d'être oublié(e)s et invisibles.

**Alors cette question, simple mais cruciale, quel sens pour ces services de PMI relatifs aux professionnel(le)s de l'accueil collectif et individuel ? À quoi servent-ils ?**

Monsieur le président de la République, vous avez déclaré, suite à certaines révélations du Canard Enchaîné : « On se souviendra de ceux qui n'ont pas été à la hauteur ».

Certes, et comme cela a également été dit par le premier Ministre il y a quelques jours, nous ne sommes pas aujourd'hui dans le temps des rendus de compte, des récriminations.

Nous sommes dans le temps de l'action et cela et en dépit de tout, les professionnel(le)s de l'enfance l'ont compris et sont là. Et heureusement ! Heureusement que ces femmes et ses hommes ne se dédient pas de leurs fonctions. Nous les en remercions, et remercierons toujours.

Oui, ce n'est pas l'heure de la polémique.

Mais il est néanmoins urgent de ne pas oublier les professionnel(le)s de la petite enfance. Ne pas simplement y penser pour les réquisitionner mais afin de leur octroyer les moyens techniques et sanitaires nécessaires.

**Des consignes générales sont données : pensez à leur adéquation avec les métiers de la petite enfance !**

Des masques arrivent : pensez aux professionnel(le)s petite enfance !

Sur la question des masques, nous ne pouvons plus occulter les cris d'alarmes poussés aujourd'hui à ce sujet. Vous en êtes conscients et maintes assertions et démonstrations scientifiques nous en démontrent l'utilité cruciale.

C'est l'effet barrière, encore rappelé par Georges Gao dans la revue *Science*<sup>1</sup> le 27 mars dernier et relayé par le journal *Le Monde*.

Mais aussi et si tant est que la France maintienne sa posture de minorisation de l'effet du masque, l'effet psychologique que l'on ne peut nier. Oui, répondre au devoir, mais pouvoir le faire en se sentant un minimum sécurisés.

---

<sup>1</sup> « Not wearing masks to protect against coronavirus is a "big mistake", top Chinese scientist says », Jon Cohen, 27 mars 2020, *Science* (doi : 10.1126/science.abb9368), <https://www.sciencemag.org/news/2020/03/not-wearing-masks-protect-against-coronavirus-big-mistake-top-chinese-scientist-says>.

Les professionnels de santé...

Les caissières, les policiers, les postiers, etc.... et pourquoi pas les professionnels de l'enfance ?

Monsieur le président de la République,  
Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le ministre,  
Madame et Monsieur les secrétaires d'État,

Offrez aux professionnel(le)s petite enfance ce regard que vous développez pour d'autres, cette attention si cruciale.

Ce n'est pas une mission de 1000 jours.... c'est une question d'heures.

De maintenant, et non de demain.

Considérez cette lettre comme ce qu'elle est, à savoir un plaidoyer, un plaidoyer d'urgence.

MERCI pour les professionnel(le)s de l'enfance : MERCI pour elles, MERCI pour eux.

*Boris Cyrulnik*, neuropsychiatre, président de l'Institut Petite Enfance

*Philippe Duval*, psychologue, expert petite enfance et directeur de l'IPE

*Anne-Sophie Rochegude*, directrice scientifique de l'IPE

Contact : [ipe.bc@orange.fr](mailto:ipe.bc@orange.fr)